

PÉRISCOLAIRE ET PRÉPAIEMENT NOUVELLE PROCÉDURE

Dans une volonté de moderniser nos procédures et de faciliter les modalités de réservation/paiement des activités périscolaires de votre enfant (garderie matin et/ou soir, cantine, étude surveillée), la Mairie de Laudun-L'Ardoise fait évoluer le logiciel du portail famille.

A compter du 23 décembre 2020 il sera possible d'effectuer les réservations/prépaiement via divers support (tel, tablette,PC,..) en vous connectant sur votre compte personnel du portail famille.

Le paiement en ligne de la réservation validera cette inscription.

La facture fin de mois ne sera plus envoyée. La facture acquittée pourra être éditée à partir de votre compte personnel Portail Famille.

Cette nouvelle procédure de paiement <u>ne change pas les modalités de réservation qui sont toujours autorisées jusqu'au jeudi 12 h</u> pour réserver et/ou modifier les activités de la semaine suivante. Les possibilités d'inscriptions pour les réservations se feront pour la période allant de vacances scolaires à vacances scolaires.

Il en est de même pour les parents qui n'ont pas accès au Portail Famille via un support numérique, la réservation continuera à se faire aux guichets de l'Espace Famille Loisirs à Laudun et à L'Ardoise jusqu'au jeudi 12 h pour la semaine suivante. Les familles auront la possibilité de venir rectifier leurs réservations deux fois maximum par semaine et ce avant le jeudi 12h.

Dans le cadre d'une meilleure gestion, l'inscription à la garderie du matin devient obligatoire et vous devrez vous acquitter du paiement d'un euro par accueil.

Attention le « dossier enfant 2020/2021 » doit être complet.

Pour information : Les services municipaux seront fermées le jeudi 24/12/2020 et jeudi 31/12/2020.

Vous pouvez nous contacter au 04.66.50.55.62 – espacefamilleloisirs@laudunlardoise.fr

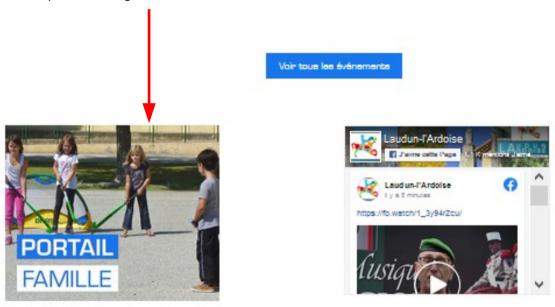
MODE D EMPLOI POUR RÉSERVER UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

La mise en place du nouveau logiciel TECHNOCARTE permet maintenant de pouvoir réserver les activités périscolaires (garderie matin, cantine, garderie soir, étude surveillée) à partir de support (tablette, téléphone,..) autre que d'un ordinateur.

Les réservations à ces activités ne seront prises en compte qu'après la validation du paiement de votre panier.

Vous trouverez ci après la procédure décrivant les étapes à suivre pour valider votre réservation à l'activité souhaitée.

1. Pour se connecter, il faut aller sur le site internet de la ville (https://www.laudunlardoise.fr) et cliquer sur l'onglet « PORTAIL FAMILLE »

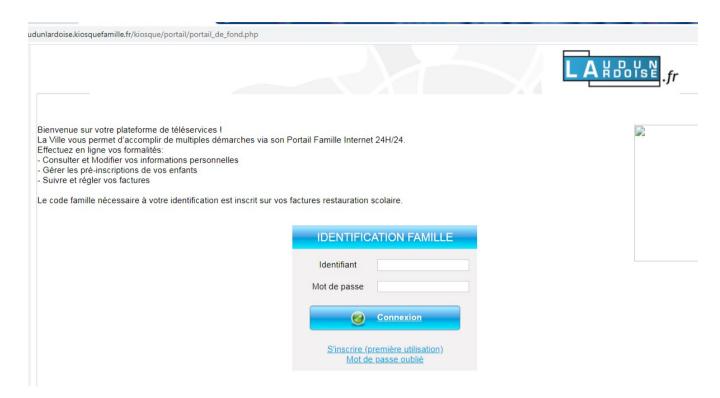




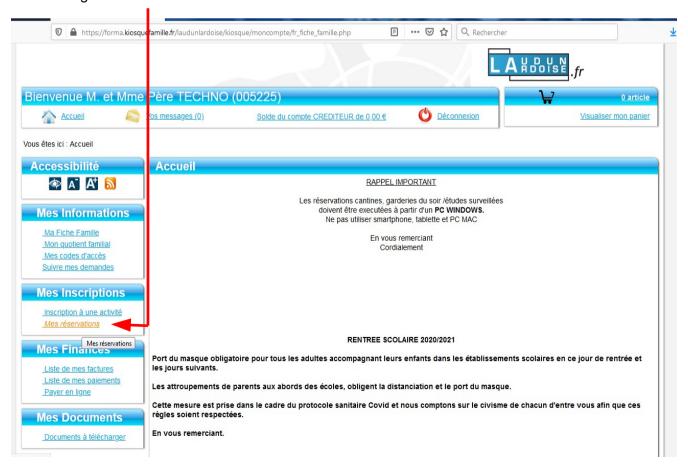




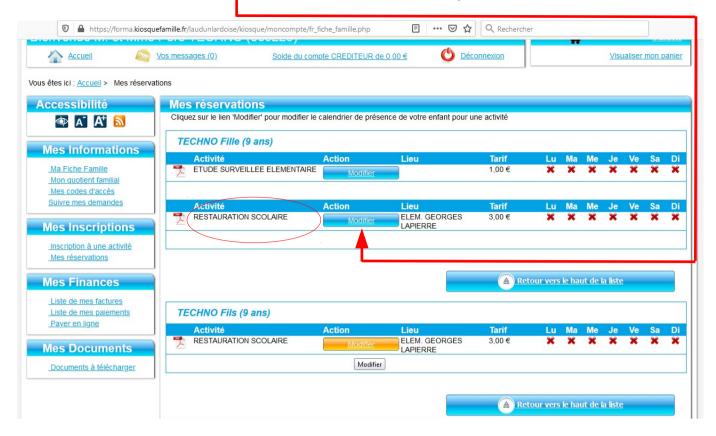
2. Renseigner votre identifiant et mot de passe puis valider l'onglet Connexion pour avoir accès au compte.



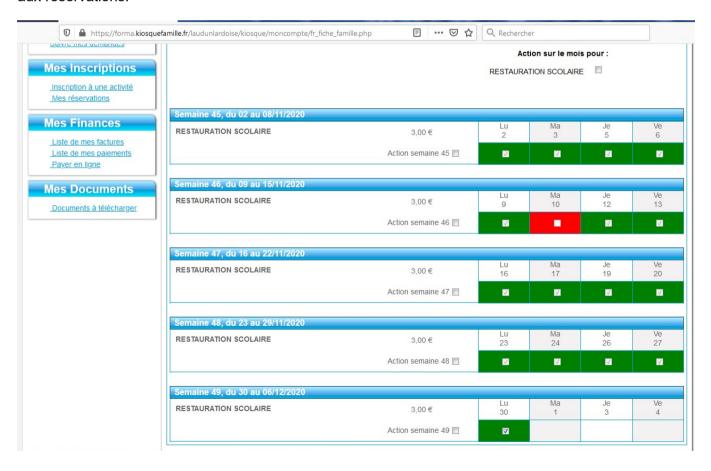
3. Dans le menu d'ACCUEIL de la famille (ici pour exemple Père TECHNO), cliquer sur l'onglet : « mes réservations »



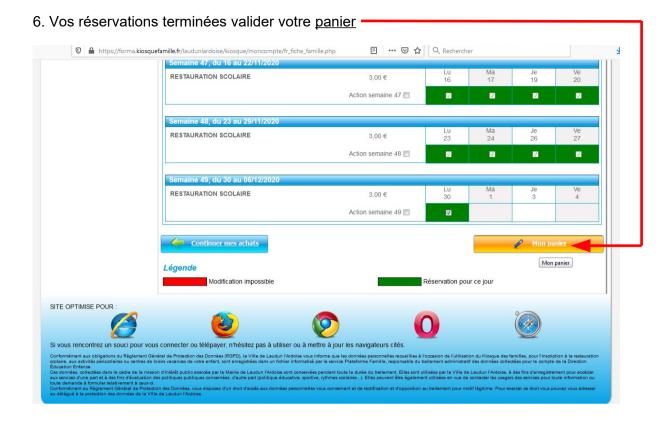
4.Sélectionner l'activité que vous souhaitez modifier (dans l'exemple => restauration scolaire) puis valider le pavé « <u>Modifier</u> » pour avoir accès au planning.



5.Une fois validé, le planning s'affiche à la semaine. Vous pouvez inscrire ou désinscrire l'enfant de l'activité pour les jours souhaités et le panier se remplira automatiquement de la somme correspondant aux réservations.



NOTA :La couleur rouge indique que la date pour réserver l'activité la semaine suivante est dépassée (après jeudi 12h) donc impossible d'inscrire l'enfant via internet.



7. <u>Télépaiement</u>.

Vous serez dirigé vers le site en ligne sécurisé du Trésor Public pour accéder au paiement des activités. Ce n'est seulement qu'après paiement de l'activité que celle-ci sera enregistrée dans le calendrier

